

ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : l'instruction pour la campagne budgétaire 2024

Une demi-journée en webinaire

vendredi 7 juin 2024 à 14h00

Pour bien connaître les règles applicables en 2024
au financement des établissements et services Autonomie
(EHPAD-Handicap-Soins et Aide à domicile)

Les participants

Les Agences régionales de Santé.
Les Départements.
Les ESSMS PA-PH-Aide et soins à domicile.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les fondements de la campagne budgétaire 2024

Les orientations de l'ONDAM médico-social 2024.
Les taux de reconduction des "bases", les paramètres d'actualisation 2024.

Les compléments de financement liés aux revalorisation salariales

Les dispositions prévues pour le secteur du handicap

La mise en œuvre du "plan de création de 50000 nouvelles solutions".
Les tarifs-plafond en ESAT.
Les autres mesures financières pour le secteur "Handicap".

Les financements destinés au maintien à domicile des personnes âgées

Le soutien à la transformation des SSIAD en Services Autonomie à Domicile.
Les mesures destinées aux Centres de Ressources Territoriaux.
Le financement du répit et de l'accueil temporaire.
Les crédits de convergence SSIAD : réforme tarifaire et mesures 2024.

Les dispositions prévues pour les EHPAD

Les financements liés à l'amélioration de la qualité en EHPAD.
La revalorisation des points des tarifs soins.
Les autres financements complémentaires et mesures financières.

Les mesures communes aux champs Grand Âge et Handicap

Les conditions de reprise des reports à nouveaux et réserves injustifiés

L'horaire

Le webinaire débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge,
ou Opéra.

Le bulletin d'inscription est en page 2

ESMS "Handicap", EHPAD, maintien à domicile : la campagne budgétaire 2024

vendredi 7 juin de 14h00 à 17h15

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 395 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 395 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet